

## Tarifs 2024 (Hors Taxes)

OSTRA est une **Association Loi 1901 à but non lucratif** financée exclusivement par les cotisations des employeurs adhérents.

Notre forfait prévention comprend, en fonction de l'évaluation des risques dans votre entreprise, des conseils pour la prévention des risques professionnels et l'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail, un suivi de santé adapté.

### Cotisation Per capita :

• Forfait par salarié présent au 1 <sup>er</sup> janvier	<b>115 € par salarié</b> 80 € par apprenti
• Droit d'entrée par salarié présent au moment de l'adhésion ( <b>uniquement la 1<sup>ère</sup> année</b> )	<b>16 € par salarié</b>
• Forfait par nouveau salarié déclaré en cours d'année, ayant eu une VM d'embauche	<b>110 € par salarié</b> 80 € par apprenti <i>Payable à chaque fin de mois à réception de la facture</i>

### Forfait prévention pour les cas particuliers (intérimaires, suivi de santé en entreprise) :

**Nous contacter**

### Pénalité pour absentéisme (rendez-vous non honoré, non excusé) :

*En cas d'indisponibilité exceptionnelle du salarié pour les jours et heures fixés dans la convention, l'employeur doit en aviser OSTRA par tout moyen, 48 heures à l'avance.*

*En cas de non respect des rendez-vous sans délai de prévenance de 48 heures, une pénalité fixée par le Conseil d'Administration est appliquée à l'encontre de l'adhérent. **Plus que l'absence, c'est le non-remplacement au profit d'un autre salarié qui est préjudiciable.***

• Tarif	<b>90 € par absence</b> <i>Payable à chaque fin de mois à réception de la facture</i>
---------	--